

Compte rendu
Séance du 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Stéphane PÉTERS, Maire.

Etaient présents : Stéphanie CHARTIER, Thomas DEFOSSEZ, Muriel DUBARLE, Fabienne DOUCET, Catherine GAGEAT, Agnès GUYON, Bruno LEROUX (connecté à 20h15), Mélie MALBERT, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Claire RAMET, Benjamin ROLAND

Absents excusés : Cyril BOMONT, Jean STURMA

Présentation des procurations : Cyril BOMONT à Agnès GUYON, Jean STURMA à Stéphanie CHARTIER

Secrétaire de séance : Christelle THUET

Ordre du jour :

- Adhésion de la commune d'Angicourt au SEZEO

Questions diverses :

- Point travaux d'enfouissement en cours
- Organisation journée Hauts de France propres
- Planning des Elections Présidentielles
- Protection sociale, participation commune
- Renouvellement du contrat de l'agent communal

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 est approuvé.

1) Adhésion de la commune d'Angicourt au SEZEO

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre approuvant les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération du 13 octobre 2021 par laquelle la commune d'Angicourt sollicite son adhésion au SEZEO pour les compétences obligatoires qu'il exerce (Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification),

Vu la délibération du SEZEO du 28 octobre 2021 rendant un avis favorable à la demande d'Angicourt,

Considérant que la commune d'Angicourt est desservie par SICAE-OISE, et que cette commune n'adhère à aucun syndicat pour les compétences susvisées,

Considérant que l'ensemble des communes membres doit être consulté pour rendre un avis sur cette demande d'adhésion dans un délai de 3 mois,

Considérant que l'accord des communes devra être exprimé par au moins :

- 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population du SEZEO
- OU la moitié des communes représentant les 2/3 de la population

Et qu'à l'issue de cette procédure, Madame la Préfète pourra prendre un arrêté afin d'étendre le périmètre du SEZEO par adjonction de la commune d'Angicourt,

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Angicourt.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 6 des statuts du SEZEO la commune d'Angicourt sera rattachée au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte et que ce rattachement ne modifie pas le nombre de représentants de ce secteur au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte, prend note de la procédure prévue par l'article L5211-18 du CGCT exposée par Monsieur le Maire.

Divers :

Point travaux d'enfouissement en cours : Terrassement de la tranchée principale rue de la Montagne sous chaussée fini. Avec remblaiement en grave sur chaussée pour le réseau EP ; Les traversées de chaussée sont faites avec mise en œuvre d'enrobés à froid. Les candélabres seront installés en avril.

Organisation journée Hauts de France propres : la commune s'associe à la région pour l'organisation d'un ramassage des déchets sur la commune le samedi 19 mars prochain.

Planning des Elections Présidentielles : le planning de la tenue du bureau de vote est complet pour le 1^{er} tour dimanche 10 avril 2022 ; affichage du tableau en mairie.

Protection sociale, participation commune : M. le Maire expose le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties santé et prévoyance de leurs agents publics quel que soit leur statut. Pour les employeurs territoriaux la participation obligatoire au financement de la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 et celle de la complémentaire santé le 1er janvier 2026.

Renouvellement du contrat de l'agent communal : point reporté

Prochain Conseil municipal le mardi 15 mars 2022

la séance est levée à 20h55.